

**Rapport de minorité au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de Messieurs Philippe PAVID, Pierre-André MICHOU, Jean-Louis
VIAL et Jérôme WULLIAMOZ, membres de la Commission chargée
de l'étude du préavis no 24**

concernant

- a) la fondation de la société SAGREYG (Société anonyme de gestion des eaux Yverdon-Grandson S.A.),
- b) une demande de crédit d'investissement de fr. 2'300'000.- pour la souscription d'actions de cette société,
- c) l'autorisation de signer avec la SAGREYG, des conventions :
 - o fixant les prix et modalités de fourniture et d'acquisition d'eau potable et d'eau nécessaire à la lutte contre le feu ;
 - o fixant les conditions de mise à disposition des sources du Cossaux et des installations de transport et de stockage du réseau de distribution d'eau ;
 - o comportant la mise à disposition sous forme de droit de superficie du terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle station de pompage au lac, à convenir comme droit distinct et permanent d'une durée égale à celle de la concession cantonale de pompage au lac et pour une redevance annuelle de fr. 8.40/m².

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission concernant le préavis "SAGREYG", s'est réunie à 3 reprises. Elle a bénéficié d'une présentation détaillée du projet par Monsieur le Syndic Rémy Jaquier assisté par le chef de service du SEY Monsieur Marcel Bujard, par Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, ainsi que par le notaire Maître Pierre Gasser. Elle a obtenu de nombreux documents, rapports et réponses à ces questions afin d'améliorer et d'affiner sa perception du projet. L'aspect technique n'étant pas remis en cause, les réponses à ses questions et les rapports reçus correspondant à ses demandes, l'ensemble de la commission n'a pas jugé nécessaire de consulter ou d'entendre d'autres intervenants ayant participé à l'élaboration du projet.

Par 4 voix pour et 5 contre, la minorité de cette commission souhaite présenter ses arguments à notre Conseil.

Les études ont été menées avec sérieux depuis 2002 par des spécialistes techniques et juridiques, des représentants des communes et des services concernés dont le SEY, avec des données fournies par les partenaires potentiels eux-mêmes. Des variantes ont été étudiées, de nouvelles données intégrées au projet, telle que la découverte du potentiel des sources d'Onnens. De nombreuses négociations ont permis de trouver des compromis pour aboutir au projet de la SAGREYG. Ce travail a été mené dans l'intérêt de tous les membres de la future SAGREYG, y compris les intérêts d'Yverdon-les-Bains.

Le problème de l'approvisionnement en eau pour chacun d'entre nous, la constitution de réserve et de débits suffisants pour lutter contre les incendies, et la redondance du système d'approvisionnement en cas de panne ne peuvent plus être gérés au niveau d'une seule commune. La réunion de communes, qu'elles soient consommatrices ou qu'elles fournissent de l'eau, est gage d'une gestion efficace de ce liquide précieux et indispensable, dans un souci d'exploitation judicieuse et équitable des ressources. C'est une des raisons pour laquelle la SAGREYG a souhaité intégrer l'ACRG parmi ses membres. Rappelons que l'eau souterraine des puits d'Onnens n'a pratiquement pas besoin de traitement, et qu'elle est donc bon marché, alors qu'une eau pompée au lac (dont on ne peut malheureusement pas se passer) doit subir de nombreux traitements, et qu'elle coûte par conséquent plus cher. Le projet régional de la SAGREYG répond à ces préoccupations.

Des investissements pour environ 35.1 millions de francs doivent être consentis pour la réalisation du projet régional. La part de ce montant, estimée à 26,6 millions, concerne directement des investissements destinés à la Ville d'Yverdon-les-Bains. A ce propos, il convient de relever trois éléments importants :

1. Ce montant de 26.6 millions de fr. est équivalent à celui que devrait investir la Ville d'Yverdon-les-Bains si elle restait seule.
2. Ce montant est proportionnel à la charge que la Ville devra supporter dans la nouvelle société. Cela signifie que la Ville d'Yverdon-les-Bains ne finance pas les installations nécessaires à d'autres communes.
3. Ce montant de 26.6 millions de fr. ne sera pas emprunté par la Ville mais par la SAGREYG, ce qui libère cette somme pour d'autres investissements de notre Commune, et ce, même si un cautionnement est demandé.

Les futurs statuts de la SAGREYG, prévoient que le conseil d'administration sera composé de 7 membres dont 3 membres représenteront la commune d'Yverdon-les-Bains. La seule Ville d'Yverdon-les-Bains est largement représentée face aux 53 autres communes qui n'ont que 4 membres et dont un seul représente l'ACRG.

A l'assemblée générale, 65 % des parts seront représentées par la Ville d'Yverdon-les-Bains. Les décisions seront prises à la majorité qualifiée de 75 % des voix et par 3 actionnaires au moins. L'influence d'Yverdon-les-Bains sera donc importante.

Si la majorité a été fixée à 75 % pour limiter les possibilités de modifications des statuts, elle permet en revanche un risque de minorité de blocage à 26 %. Mais rappelons que la SAGREYG est une société d'intérêt régional, que les communes membres sont représentées par des citoyennes et des citoyens élus par le peuple et que la société n'a pas de but lucratif. Les risques de blocage ne sont donc pas plus importants pour la ville d'Yverdon-les-Bains que les risques pour les autres communes de se voir imposer nos idées.

Les statuts stipulent que la gestion technique de la SAGREYG sera assurée par le SEY qui facturera cette prestation. Pour notre commune cela représente 2 avantages :

1. Une amélioration de la rentabilité de notre Service des Energies, par exemple, il n'y aura qu'un service de piquet pour l'ensemble de la SAGREYG, il sera assuré par le service de piquet existant de la Ville d'Yverdon-les-Bains mais cette fois à la charge de la SAGREYG.

2. La gestion technique du réseau permet d'avoir une vue d'ensemble du système, une mainmise et une influence sur tout ce qui s'y passe. Les autres communes partenaires ont toutes accepté de faire confiance à la Ville d'Yverdon-les-Bains pour ces prestations.

Ajoutons que la Ville d'Yverdon-les-Bains louera une partie de ses installations qui sont nécessaires au projet de régionalisation pour un montant annuel d'environ 1.9 millions de fr. à court terme et 1.5 millions de fr. à moyen et long terme.

Il est vrai que notre Conseil est dans une situation inconfortable puisqu'il doit décider en dernier de la participation d'Yverdon-les-Bains à la SAGREYG. Cette situation n'est en tout cas pas due à une volonté des autres communes de nous imposer un projet établi. N'oublions pas qu'un projet de cette envergure est toujours précédé de négociations. Celles-ci ont été menées par notre Municipalité pour la Ville d'Yverdon-les-Bains et continueront de l'être lors de la fondation de la SAGREYG. Afin que tous les partenaires y trouvent leurs comptes, il ne doit pas y avoir de gagnant ou de perdant. Pour ce faire, des avantages et des inconvénients sont acceptés ou refusés entre les partenaires pour former un tout cohérent et acceptable. Ainsi, par exemple, la source du Cossaux de notre Ville sera gérée par la SAGREYG, mais facturée à cette dernière. Elle représente 16% des besoins moyens futurs de la SAGREYG et ce volume est nécessaire à la redondance du système ; alors que quelques communes conservent leur source, comme Pomy, dont la source ne représente que 0.5 % des besoins moyens futurs donc négligeable à l'échelle de la région. Notons par ailleurs que les investissements nécessaires pour l'exploitation de la source du Cossaux seront par conséquent faits par la SAGREYG et plus par Yverdon-les-Bains.

Il est faux de penser que la ACRG veut rentabiliser son investissement en vendant de l'eau. Rappelons que c'est à la demande du canton et pour bénéficier du potentiel en qualité et quantité des eaux souterraines d'Onnens, que la SAGREYG s'est approchée de cette association. Les investissements supplémentaires nécessaires ne seront entrepris que pour satisfaire les demandes de la SAGREYG et non le contraire.

Que se passerait-il si la Ville d'Yverdon-les-Bains refusait d'adhérer à la SAGREYG ? Il est illusoire de penser que la Ville d'Yverdon-les-Bains pourra négocier avec les communes voisines. Consulté à ce sujet, le groupe de travail de la SAGREYG, soit des syndics et municipaux des communes voisines et des représentants du canton, comptent bien constituer la SAGREYG, même sans la ville d'Yverdon-les-Bains ; la gestion pourrait en être assurée par l'ACRG qui devra renforcer ses effectifs. Les instances cantonales, qui soutiennent le projet de la SAGREYG, accorderont les concessions au projet régional, notamment celle du pompage au lac. La Ville d'Yverdon-les-Bains se retrouvera donc seule, devra négocier sa fourniture d'eau avec une société sur laquelle elle n'aura aucune prise, aucun contrôle et aucune représentativité au conseil d'administration.

Cette vision est impensable pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Cet isolement serait le début de négociations difficiles voire impossibles avec nos voisins pour d'autres projets à caractère régional. La Ville d'Yverdon-les-Bains doit tenir un rôle de leader et de rassembleur de la région, elle a tout à y gagner et les communes voisines comptent sur nous.

Conclusion :

Fort des arguments non exhaustifs qui précèdent et convaincus des avantages que pourront retirer les consommateurs d'eau et la Ville d'Yverdon-les-Bains en adhérant à la SAGREYG, les 4 commissaires précités vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1 à 4 du préavis no 24 tels que présentés par la Municipalité.

Pour la minorité de la commission,
Philippe Pavid

Yverdon-les-Bains, le 24 novembre 2007